MAIRIE DE
NANTEUIL
DEUX-SÈVRES

COMMUNE DE NANTEUIL
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU 28 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 28 avril, à 19 heures 00, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont assemblés à la Mairie de NANTEUIL, sous la présidence de M. BILLEROT Christophe, Maire.

Présents : Christophe BILLEROT, Estelle DRILLAUD GAUVIN, Alain BORDAGE, Christelle GERODOLLE, Suzette AUZANNET, Nadine ROLLANDEAU, Diana OBADIA, Gilles MEUNIER, Nathalie LIEVENS, Nicolas PORTIER, Catherine BROUSSARD, Sandra BONNIN LEGRAND.

Absents excusés : Christophe NAUD (pouvoir donné à Estelle DRILLAUD GAUVIN), Hervé PARTHENAY (pouvoir donné à Christophe BILLEROT), Jean-Paul SAINTON (pouvoir donné à Catherine BROUSSARD), Laurence FESTINO (pouvoir donné à Catherine BROUSSARD), Damien GALLES, Marina CAPPELLAZZO (pouvoir donné à Nicolas PORTIER), Loïc HERVE (pouvoir donné à Christophe BILLEROT).

Secrétaire de Séance : Estelle DRILLAUD GAUVIN
Date de convocation et d'affichage : 15/04/2022

A la demande de Monsieur le Maire, l'agence URBA37, titulaire du marché de maitrise d'œuvre du projet RD611 et RD737 est venue présenter à l'ensemble du Conseil municipal une esquisse des travaux RD611 et RD737, travail préalable à l'avant-projet. Mme MABIT, urbaniste et M Kyriakos ingénieur représentent l'agence. Il est rappelé que la présentation sera adressée par mail aux conseillers.

Un constat quant à la grande fréquentation de ces voies est réalisé : 10 000 véhicules par jour sur la RD611 et 5000 véhicules par jour sur la RD737. L'emprise de la voie RD611 est importante et confortable. Les constructions bordant cette route sont composées de maisons, quelques commerces surtout concentrés sur la partie sud soit à gauche en descendant sur Saint-Maixent L'Ecole.
Le projet consiste à repenser les flux de mobilité et favoriser le vivre ensemble avec le développement d'une voie verte, permettant à la fois aux piétons et aux cyclistes de pouvoir emprunter cet itinéraire en toute sécurité.
La voie verte serait au nord et la partie sud sera privilégiée pour le stationnement.
M Bordage interpelle sur l'importance de prévoir des possibilités de circulation vers les commerces type « tourne à gauche ». Mais au détriment de la végétalisation indique Mme MABIT car la largeur ne permettra pas de concilier les 2. Monsieur le Maire demande une proposition alternative si cela est possible de la part du cabinet.
Concernant le carrefour des sapins, le rond-point n'est pas possible. Il est proposé des feux tricolores mais l'ensemble du conseil refuse cet aménagement. Il faudra donc également envisager une autre option de la part du cabinet.
Une seconde proposition va être retravaillée par le maitre d'œuvre et fera l'objet d'une présentation dans le cadre d'une réunion publique.

I - Validation du compte rendu du conseil municipal du 29 mars 2022

Le compte rendu du 3 février 2022 est approuvé à l'unanimité.

II - Délibérations

1) Plan de financement RD611 et RD737

Dans le cadre du projet de travaux RD611 et RD737, des travaux importants sont envisagés et nécessaires. Le plan de financement a été retravaillé afin d'y intégrer la possibilité de solliciter une subvention au titre de la DSIL..

TRANCHE 1

DEPENSES

RD611 Section 1	280 000 €
RD737	80 000 €
Enfouissement	40 000 €
Maitrise d'œuvre	25 000 €
SPS	7 000 €
Relevé topographique	8 000 €
Etude caméras	8 000 €
Etude de sol	5 000 €
Total	453 000 € HT

RECETTES

CD79	31 256 € (6.8 %)
CD79	60 000 € (13.2 %) 2022
Total	91 256 €

TRANCHE 2

DEPENSES

RD611 Section 2	240 000 €
EP	110 000 €
Maitrise d'œuvre	15 000 €
Total	365 000 € HT

RECETTES

CD79	31 256 € (8.6 %) Fonds de solidarité
CD79	60 000 € (16.4 %) Soutien RD 2023
SIEDS	28 470 € (7.8 %)
CD79	20 000 € (amendes de police)
Total	139 726 €

DETR POUR L'ENSEMBLE DU PROJET	300 000 €
DSIL	50 000 €

TOTAL PROJET TRANCHES 1 ET 2

- **DEPENSES 818 000 €**
- **SUBVENTIONS 580 982 € (71%)**
- **AUTOFINANCEMENT 237 018 € (emprunt) (29%)**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***De valider le plan de financement tel que proposé***
- ***D'autoriser Monsieur le Maire, conformément au plan de financement, à solliciter les subventions au titre de la DETR et de la DSIL auprès de l'Etat, du fonds de solidarité auprès du Conseil Départemental des Deux-Sèvres, du soutien à l'investissement sur routes départementales et au titre des amendes de police auprès du Conseil Départemental des Deux Sèvres, du SIEDS au titre de l'éclairage public.***

2) Création d'une commission ouverte dédiée au projet RD611 et RD737

Dans le cadre du projet de travaux RD611 et RD737, Monsieur le Maire souhaite créer une commission ouverte et participative composée d'élues et élus, d'habitantes et habitants de la commune et d'agentes et agents. Cette commission doit faire l'objet d'une délibération conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal. Les élu.e.s pourront se positionner en séance, et un nombre d'habitants sera déterminé par le conseil.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***Que la commission sera composée de 10 élu.e.s et 10 habitants et/ou habitantes représentant idéalement l'ensemble de la population : riverains, commerçants, artisans, l'intergénération, des représentants des associations de randonneurs et/ou de cyclistes.***
- ***Des agents et agentes, personnes qualifiées type ATT pourront intervenir pour des appuis techniques.***

3) Création d'une commission dédiée à la végétalisation et aux aménagements paysagers

Dans le cadre de la mise en œuvre d'aménagements paysagers et végétalisation des espaces communaux, Monsieur le Maire souhaite créer une commission ouverte et participative composée d'élues et élus, habitantes et d'habitants de la commune et d'agentes et agents. Cette commission doit faire l'objet d'une délibération conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal. Les élus pourront se positionner en séance, et un nombre d'habitants sera déterminé par le conseil.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***Que la commission sera composée de 10 élu.e.s et 10 habitants et/ou habitantes représentant idéalement chaque quartier de la commune.***
- ***Des agents et agentes, personnes qualifiées type associations Prom'haie, CPIE, Deux-Sèvres Nature Environnement, LPO, pourront intervenir pour des appuis techniques.***

4) Demande de subvention FIPDR

L'Etat a mis en place depuis 2016 le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et Radicalisation (FIPDR). Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention FIPDR pour l'installation de portillons plus élevés avec gâche électrique à l'école afin de sécuriser les accès. Le projet s'élève à 9 352 € HT et la subvention sollicitée à 7 481 € HT soit un reste à charge pour la collectivité de 1 871 € HT si la subvention est octroyée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***D'AUTORISER Monsieur le Maire a sollicité une subvention au titre du FPIDR telle que proposée.***

5) Remboursement suite sinistre

Un automobiliste a perdu le contrôle de son véhicule et a percuté une quille installée rue de Charnay. L'automobiliste ne souhaite pas faire fonctionner son assurance. C'est pourquoi Monsieur le Maire propose que l'usager rembourse le coût de la quille. Le montant s'élève à 231.84 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***De demander le remboursement de la quille détériorée d'un montant de 231.84 € TTC à M Bironneau suite au sinistre rue de Charnay.***

6) Remboursement suite sinistre

Suite à un problème de copieur, la commune de Salles a sollicité Nanteuil afin de réaliser les impressions pour son bulletin 2022. Il a été réalisé 2520 copies en couleur format A3 recto verso. Le coût de la copie couleur A4 pour la commune est de 0.034 TTC. Soit un coût de 2520 x 4 = 10 080 copies équivalentes A4 recto verso. 10 080 x 0.034 = 342.72 € TTC. Monsieur le Maire demande le remboursement des frais inhérents à ces copies à la commune de Salles : 342.72 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***De demander le remboursement pour les frais de copies d'un montant de 342.72 € TTC à la commune de SALLES.***

7) Création de poste

Le contrat PEC d'un agent auprès du service technique s'achève le 31 mai prochain. Compte tenu des besoins en personnel au niveau du service technique, après concertation avec les services, au regard du travail réalisé par cet agent depuis 1 an, Monsieur le Maire souhaite le stagiairiser. Il faut donc créer un poste d'adjoint technique territorial à temps plein à partir du 1er juin 2022.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide avec une voix contre (Laurence FESTINO, et 2 abstentions Catherine BROUSSARD et Jean-Paul SAINTON) :

- ***De créer un poste d'adjoint technique territorial, catégorie C, à temps complet (35h par semaine) à partir du 1er juin 2022.***

Madame Laurence FESTINO a adressé une question concernant ce choix de stagiairiser l'agent :
« Pourquoi de 28h qui semblaient à ce moment-là suffisantes, on passerait à 35h ? et « puisque nous avons la possibilité de reconduire le contrat avec des aides de l'Etat, pourquoi payer un salaire "plein pot" ».

Monsieur le Maire apporte plusieurs éléments de réponse :

Les finances de la collectivité sont saines comme l'a indiqué Mme XHAARD pour autant la gestion attentive des finances est maintenue. Une économie d'environ 50 000 € a été réalisée en 2021 sur le chapitre 12 (le personnel). Cette économie résulte du choix de ne plus avoir recours au service intérim de manière systématique et en renfort mais uniquement en cas de remplacement d'un agent absent. Pour 2022, la ligne prévue pour le personnel intérimaire est de 5000 € n'a pas été consommée à ce jour.

- L'agent en contrat PEC a coûté sur 12 mois environ 16770 € - aides de l'état environ 11 900 € coût résiduel pour la collectivité environ 4870 €
- L'agent stagiaire coûterait environ 30 000 € par an soit 25 000 € de plus qu'en contrat PEC, ce qui est encore la moitié de l'économie réalisée.

Le choix de passer de 28 à 35 heures :

- Le désherbage chimique est désormais interdit. Cela induit plus de temps de travail pour les agents pour entretenir les espaces publics.
- La création d'une commission sur la végétalisation et les aménagements implique également un choix d'investissement supplémentaire sur ces travaux.
- Le service technique était en tension avec un agent de moins même en comblant avec de l'intérim.
- Il est difficile de trouver des agents compétents. L'agent en contrat PEC travaille bien, il s'investit et pour garder des agents de qualité il faut, lorsque cela est possible et nécessaire, essayer d'optimiser tant pour la collectivité que pour l'agent les temps de travail.

Le choix de stagiairiser :

- Le contrat aidé n'a pas vocation à être remplacé d'année en année sauf si la collectivité souhaite « réserver » un poste type insertion professionnelle dans le cadre de sa politique RH. Mais cela implique de changer d'agent tous les ans, et d'avoir systématiquement un tuteur disponible. C'est aussi l'obligation de formations et d'accompagnement de ces personnes souvent en rupture avec le travail.
- Le choix de pérenniser les agents en situation précaire peut aussi être un choix de gestion RH.

III - Comptes-rendus réunions et informations

1) Culture et communication

Campagne de stérilisation 2022
Mmes Nathalie LIEVENS et Estelle DRILLAUD GAUVIN font part du bilan de cette 1ère étape de campagne de stérilisation ; 2 chats de trappés et stérilisés (un mâle et une femelle) dans les bas de Lavault. La prochaine période de campagne de stérilisation 2022 se déroulera en octobre. Les lieux restent encore à déterminer mais Pallu et Fayes sont évoqués.

Cérémonie du 8 mai 2022
Mme Estelle DRILLAUD GAUVIN informe de l'organisation du 8 mai prochain :
Le rassemblement est prévu à 10h30 devant le monument aux morts de la commune
A 10h45, aura lieu la cérémonie. Il n'y aura pas de représentants de l'ENSOA car les représentants interviennent 1 cérémonie sur 2. Les enfants ont été conviés. Il est attendu autour de 80 personnes. Il n'y a pas encore de retour des porte drapeaux.

2) Environnement et aménagement

Travaux réalisés par les services techniques

M Alain BORDAGE expose les principaux travaux réalisés par les agents ces dernières semaines :

- Peinture et réparation des buts du stade
- Pierres dans certains chemins
- Béton place de la MTL
- Coffrage d'une ancienne ouverture à la MTL

Travaux réalisés par les entreprises

M Alain BORDAGE fait part des travaux réalisés par les entreprises ces dernières semaines :

- Avancées des travaux à la MTL
- Installation de la cuve à récupération d'eau subventionnée par le Département des Deux -Sèvres.

3) Vivre ensemble

Repas des aînés
Le repas des aînés est prévu le 7 mai prochain. La mise en place sera faite le vendredi à partir de 14h30. 12 élus participent au service de ce repas. 2 personnes à mobilité réduite auront besoin d'être véhiculées. Les élus présents le 7 mai s'en chargeront.

Visite M FRECHET
M le Maire, Mme Christelle GERODLLE, Mme Suzette AUZANNET Mme Nadine ROLLANDEAU et Mme Katia JAROSZ iront le vendredi 29 avril à l'ehpad de VASLES pour rendre visite à M FRECHET, nanteuillais qui a eu dernièrement 100 ans. Ce sera l'occasion de lui remettre, au nom de la commune, un petit cadeau.

4) Enfance et jeunesse
Le projet alimentaire territorial suit son cours. Un bilan sera présenté prochainement.

IV- Questions diverses

36 heures de NANTEUIL
Monsieur le Maire demande si des élus seraient volontaires pour aider à l'organisation des 36 heures en tant que bénévoles. Une réunion est organisée par l'association le 5 mai prochain.
Mmes Christelle GERODOLLE, Diana OBADIA, Nadine ROLLANDEAU, Estelle DRILLAUD GAUVIN sont disponibles ainsi que Monsieur Gilles MEUNIER et Monsieur Alain BORDAGE.

Chantier jeunes 2022
Mme Nathalie LIEVENS demande si la commune souhaite ou non accueillir le « chantier jeunes » cette année. Monsieur le Maire propose de ne pas recevoir le chantier cette année car il n'y a pas de projet fléché pour ce dispositif en 2022. Une réflexion sera menée pour 2023.

Fin du Conseil Municipal à 21H30